

Aux membres du comité du SYVICOL

Convocation

Madame, Monsieur,

Par la présente, conformément à l'article 14 de la loi du 23 février 2001 concernant les syndicats de communes, nous vous prions de bien vouloir assister à une réunion du comité du SYVICOL, qui aura lieu

lundi le 28 mars 2022 à 12h00
dans la salle de réunion de l'Hôtel de Ville de Luxembourg.

Ordre du jour :

1. Refonte de la loi communale : délégations de signature et incompatibilités
2. Projet de loi n°7945 portant transposition de la Directive (UE) 2019/1937 du Parlement européen et du Conseil du 13 octobre 2019 sur la protection des personnes qui signalent des violations du droit de l'Union
3. Projet de loi n°7948 portant institution d'un congé culturel
4. Amendements au projet de loi n°7126 relative aux sanctions administratives communales
5. Projet de loi n°7925 relative au régime d'aides en faveur des entreprises investissant dans des infrastructures de charge pour véhicules électriques
6. Projet de loi n°7876 modifiant 1. la loi modifiée du 1^{er} août 2007 relative à l'organisation du marché de l'électricité; 2. la loi modifiée du 1^{er} août 2007 relative à l'organisation du marché du gaz naturel
7. Projet de loi relatif aux commandes publiques d'œuvres artistiques et projet de règlement grand-ducal déterminant le coût global d'un immeuble (...) à affecter à l'acquisition ou à la création d'œuvres artistiques
8. Amendements au projet de loi n°7659 modifiant 1. la loi modifiée du 21 mars 2012 relative aux déchets
9. Projet de « Plan territorial de transition juste pour le Luxembourg »
10. Désignation d'un représentant au sein du conseil d'administration du Fonds du Logement
11. Désignation d'un représentant au sein du Comité de pilotage en matière d'évaluation et de gestion du bruit dans l'environnement
12. Rapport sur les activités du bureau
13. Divers

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Luxembourg, le 11 mars 2022
Pour le bureau du SYVICOL,



Le secrétaire,
Gérard Koob



Le président,
Emile Eicher